



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.14 (classification), sous-catégorie C.2.3 (identité des produits de formulation)

Numéro de référence : 2005-1769
Demande : Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B,
sous-catégories : B.3.14 (classification), C.2.3 (identité des
produits de formulation)
Produit : Concentré de fabrication de l'herbicide Devrinol 2-G
Numéro d'homologation : 28511
Matière active (m.a.) : Napropamide
Numéro de document de l'ARLA : 1365295

But de la demande

Le but de la demande est d'homologuer le concentré de fabrication de l'herbicide Devrinol 2-G, un nouveau concentré de fabrication basé sur le pesticide à usage commercial dont le numéro d'homologation est le 25297.

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'était pas requise puisqu'il n'y avait aucun changement à la composition chimique du produit.

Évaluation sanitaire

Le Devrinol 2-G exerce peu de toxicité aiguë lorsque l'exposition se fait par la voie orale ($DL_{50} > 5\ 000$ mg/kg p.c.) et par inhalation ($CL_{50} > 2,6$ mg/L) chez le rat et par la voie cutanée ($> 5\ 000$ mg/kg p.c.) chez le lapin. Il n'est pas irritant pour les yeux et la peau du lapin. Il n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale n'est pas requise pour les concentrés de fabrication.

Évaluation de la valeur

Une évaluation de la valeur n'est pas requise pour les concentrés de fabrication.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a complété l'évaluation des renseignements disponibles concernant le concentré de fabrication de l'herbicide Devrinol 2-G et a jugé ces renseignements suffisants pour permettre une homologation complète.

Références

A. Liste des études ou des renseignements soumis par le titulaire d'homologation

Aucun

B. Renseignements additionnels consultés

Aucun

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.